

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 21 septembre 2015, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Sylvie Joly, conseillères, messieurs François Deschamps, Claude Lepage et Michel Marin, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Était absent : Monsieur Martin Chartrand, conseiller.

**Introduction**

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

**Approbation des procès-verbaux**

**15-09-6280** Séance ordinaire du 17 août 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard  
APPUYÉ PAR : Claude Lepage  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

... ADOPTÉE ...

**15-09-6281** Séance ordinaire du 20 octobre

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection fédérale aura lieu le 19 octobre prochain, la même journée que la date de l'assemblée régulière du mois d'octobre;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura 6 sections de vote pour cette élection dans la salle du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard  
APPUYÉ PAR : Claude Lepage  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De reporter la tenue de l'assemblée régulière au mardi 20 octobre 2015 à 19 h30.

... ADOPTÉE ...

**Rapport des comités**

**Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie**

**15-09-6282** Listes des documents à détruire

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des documents d'archives à détruire, en date du 21 septembre 2015.

Cette liste a été dressée conformément au calendrier de conservation des archives, lequel identifie chacun des types de documents ainsi que la durée de conservation.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly  
APPUYÉ PAR : François Deschamps  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser la destruction de ces documents.

... ADOPTÉE ...

**Service incendie – M. Martin Chartrand**

Aucun sujet à discuter.

**Sécurité publique – M. François Deschamps**

Aucun sujet à discuter.

**Transport & Travaux publics – M. Michel Marin**

Aucun sujet à discuter

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**Aqueduc et égout – M. François Deschamps**

**15-09-6283**

Programme infrastructure TECQ 2014-2018 – Programmation des travaux

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (RECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,  
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quand aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à attendre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

.... **ADOPTÉE** ....

**15-09-6284**

Canalisation du fossé dans le projet de la Gazonnière – Mandat à l'ingénieur pour la préparation des documents d'appel d'offres

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Coteaux souhaite mettre en place une canalisation au fossé selon les recommandations du rapport de la firme CDGU, daté du 5 mars 2014. L'option 3 de ce rapport intitulé « Étude sur la canalisation du fossé situé sur la rue de la Gazonnière » est retenue.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly  
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De mandater la firme d'ingénieur « Comeau Expert-Conseil » pour réaliser les plans et devis, la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de canalisation du fossé longeant le lot 4585 658.

Le mandat est confié conformément à l'offre de services professionnels « Ingénierie civile et surveillance » daté du 18 septembre 2015, no. 2015-102, au montant de 19 850 \$ plus taxes.

.... **ADOPTÉE** ....

**Loisirs, sport et culture – Bibliothèque – Mme Jocelyne Bishop-Ménard – Bibliothèque Mme Sylvie Joly**

ARDC- Rapport d'activités

Mme Jocelyne Bishop Ménard, conseillère, fait un rapport des activités de l'Association Récréative des Coteaux au 21 septembre 2015.

Rapport d'activités – Bibliothèque

Mme Jocelyne Bishop Ménard, conseillère, fait un rapport des activités de la bibliothèque des Coteaux au 21 septembre 2015.

